



NAO 2026

3^{ème} et dernière séance

Le 27 janvier 2026

☎ 0387207536 / 0608756243
<https://www.tdf-UNSA.org>

La 3^{ème} et dernière réunion de Négociation annuelle Obligatoire (NAO) pour l'année 2026 a eu lieu le 27 janvier entre la direction et les Organisations syndicales.

Augmentations salariales :

Proposition de la Direction	Demandes UNSa
- Une enveloppe totale de 2,2% avec : • 1,6% pour les augmentations individuelles • 0,1% pour les mesures contribuant à l'égalité professionnelle, dépositionnements et mesures de rétention • 0,5% au titre des mobilités internes (évolutions professionnelles et promotions 2026)	- 2% au titre des augmentations individuelles (liée individuellement à la performance de chaque salarié) - 0.5% au titre de l'ensemble des mobilités internes, dépositionnements, évolutions professionnelles

Participation :

La direction indique le maintien d'un bon niveau de participation, malgré une baisse prévisible par rapport à 2025. La participation devrait être dévoilée lors du CSE de Mars.

Mesures périphériques

Afin de favoriser plutôt les augmentations salariales, la direction propose des évolutions réduites sur les mesures périphériques, avec notamment aucune évolution des frais de mission.

- Titres restaurant :

Une revalorisation à hauteur de 12.20€ des titres restaurants suivant la loi de finance 2026 avec :

- Une part employeur qui passe de 7,26 à 7,32€ (60%)
- Une part salarié qui passe de 4,84 € à 4,88€

- Prime absence cantine :

- Calqué sur la participation aux titres restaurant, la prime absence cantine sera revalorisée à hauteur de 7.32€.

L'Unsa un syndicat à votre écoute

UNION NATIONALE DES SYNDICATS **A**UTONOMES

- **Participation aux RIE :**

A date, la direction ne propose de revaloriser sa participation qu'au restaurant de Montrouge en suivant la hausse du droit d'entrée de 7,71€ à 7,87€.

Pour les autres restaurants, à savoir Romainville, Toulouse, Nancy, Metz, Lille et Rennes, la direction s'engage à revaloriser sa participation après étude des coûts respectifs (suite aux CA, commissions RIE ou étude locale). L'UNSa sera vigilante et suivra de près ce sujet, notamment pour les sites qui n'ont pas été revalorisé depuis 2 ans.

- **Frais de mission :**

Pas de revalorisation cette année, mais (enfin) des tarifs négociés par les Achats avec certains hôtels vont être mis en place dans NEO afin d'être dans l'enveloppe pour l'Ile-de-France et les villes identifiées comme « chères ».

Comme les autres années, les augmentations seront rétroactives au 1^{er} janvier et versées sur la paie de mars.

Les propositions de la direction ne sont certes pas tout à fait au niveau des demandes de l'UNSa (2.2% versus 2.5%), mais il faut reconnaître que la direction a fait un effort au regard du niveau d'inflation en France (+0.8% en sur un an en décembre 2025).

Pour cette raison, l'UNSa a décidé de signer cet accord de NAO.

Cependant, cette signature de l'UNSa ne constitue pas un blanc-seing pour la direction dans le cadre des bouleversements qui pourraient se produire dans les mois à venir avec la vente à la découpe de TDF. Il s'agit là de la mère des batailles pour l'UNSa et nous y serons fortement mobilisés.

Les négociateurs UNSa : Philippe Hocquard, Véronique Prodhomme, Nathalie Garcia, Paul Poumerol



L'Unsa un syndicat à votre écoute